



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-05-2024

**67^e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 6 mai 2024 à 18 h 56 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Muriel Lafarge, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Cédric Champagne, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Claude St-Cyr, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présents Me Yannick Hubert, assistant-greffier, lequel agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2

24-264 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Transaction-quittance – Autorisation
4. Date et heure de la prochaine assemblée
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-05-2024

3

24-265 – TRANSACTION-QUITTANCE – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la transaction-quittance relative à l'employé numéro 001451654, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 13 mai 2024, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

5

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

6

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 18 h 58.

PIERRE-LUC BELLEROSÉ,
Maire

ME YANNICK HUBERT,
Assistant-greffier